



T4 2019

RAPPORT DE GESTION – POUR LES EXERCICES TERMINÉS LE 31 JUILLET 2019 ET 2018 ET LE TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2019.

1. INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion présente au lecteur un aperçu des activités et de la situation financière de Groupe Santé Devonian inc. (« la Société ») au 31 juillet 2019. Il dresse également un survol de la performance de la Société en comparant ses résultats d'exploitation sur une base consolidée, pour la période de 12 mois se terminant le 31 juillet 2019 (« l'exercice 2019 ») avec ceux de la période de 12 mois se terminant le 31 juillet 2018 (« l'exercice 2018 »). Il devrait être lu à la lumière des états financiers consolidés et audités de la Société pour les exercices terminés le 31 juillet 2019 et le 31 juillet 2018. Les données financières contenues dans le présent rapport de gestion ont été préparées par la Direction conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), à partir des renseignements dont elle disposait en date du 25 novembre 2019. Tous les montants présentés dans ce document sont exprimés en dollars canadiens.

2. ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les informations qui sont présentées dans le présent rapport de gestion, de même que l'analyse des résultats d'exploitation et de la situation financière peuvent contenir des énoncés relatifs à des résultats d'exploitation futurs. Certains énoncés prospectifs effectués par la Direction, relativement aux résultats des études de recherches de même qu'à l'égard des objectifs et des attentes de la Société, peuvent être influencés par différents risques et incertitudes et par conséquent, générer des résultats réels différents de ceux anticipés. Les hypothèses qui soutiennent les énoncés prospectifs effectués par la Direction sont effectuées à partir de données dont elle dispose actuellement.

3. PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Groupe Santé Devonian est une société pharmaceutique spécialisée dans le développement de médicaments botaniques, constituée le 27 mars 2015, en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec. Le 12 mai 2017, la Société, a été prorogée sous le régime de la loi canadienne sur les sociétés par actions. Acquis le 1^{er} Février 2018, Altius Healthcare inc., une société régie par la Loi sur les sociétés par actions (Ontario), est une filiale à part entière de Groupe Santé Devonian Inc.

La première famille d'ingrédients actifs dont dispose Groupe Santé Devonian est actuellement extraite de jeunes épinards biologiques. Le produit phare de l'entreprise qui en est extrait, le PUR0110, présente des propriétés anti-inflammatoires, anti oxydantes et immunomodulatrices. Il est le premier produit d'une famille d'ingrédients actifs, extrait en utilisant la technologie d'Extraction et de Stabilisation de Complexe Supramoléculaire (Suprex^{MC}). Il est d'usage que lorsqu'un produit pharmaceutique est à un stade avancé de développement, le nom de code soit changé pour un nom générique associé à la structure chimique du produit. Le PUR0110 porte désormais le nom de « Thykamine^{MC} ».

En plus de bénéficier d'un centre d'extraction de complexes pharmaceutiques à Montmagny, Devonian dispose également de produits de soins de la peau, développés avec la même approche que ses produits pharmaceutiques. Le premier produit derma-cosmétique élaboré par Devonian, est un traitement anti-âge pour femmes, composé de crèmes de jour, de nuit et contour pour les yeux. Le R-Spinasome[®], l'ingrédient actif naturel de marque déposée de Devonian, fait partie intégrante de ce produit, prêt pour la mise en marché sous la marque Purgenesis^{MC}. Purgenesis^{MC} a obtenu le titre de premier produit distribué par les dermatologues à être reconnu par le Programme de santé de la peau ^{MC} de l'Association Canadienne de Dermatologie. Soutenu par des spécialistes médicaux objectifs et



dirigé par un comité consultatif d'experts, le programme CDA fournit des conseils pour le maintien d'une peau, de cheveux et d'ongles en bonne santé.

Ce produit est protégé par des brevets octroyés au Canada, Japon, États-Unis et Europe.

Devonian a l'intention de mettre en marché ses produits sous la marque Purgenesis^{MC} avec des partenaires en vente et marketing. Au Canada, la mise en marché est assumée par la Société Altius Healthcare Inc., une filiale à part entière de Devonian.

Au sujet d'Altius Healthcare

Basée à Concord, en Ontario, Altius Healthcare est une société pharmaceutique spécialisée qui se consacre principalement à l'acquisition et à l'obtention de licences de médicaments et de produits de santé sûrs et innovants conçus pour aider les personnes de tout âge à mener une vie plus saine. Altius met ensuite son expertise à profit dans les activités de commercialisation requises pour lancer et distribuer avec succès ces médicaments au Canada.

Le portefeuille actuel d'Altius comprend deux médicaments pharmaceutiques : le Pantoprazole magnésium et le Cleo-35.

Le Pantoprazole Magnésium appartient à la famille des médicaments appelés inhibiteurs de la pompe à proton (IPP). Les inhibiteurs de la pompe à protons sont utilisés pour soulager les symptômes du reflux acide ou du reflux gastro-oesophagien (RGO), également appelé brûlures d'estomac ou régurgitation acide. Ils sont également utilisés pour traiter des affections nécessitant une réduction de l'acide gastrique, telles que les ulcères gastriques (estomac) ou duodénaux (intestinaux), en association avec des antibiotiques, dans de nombreux cas.

Cléo-35[®] est un médicament qui contient une combinaison de deux ingrédients : la cyprotérone et l'éthinylestradiol. La cyprotérone appartient à un groupe de médicaments appelés antiandrogènes. L'éthinylestradiol appartient à un groupe de médicaments appelés œstrogènes. Ensemble, ils sont utilisés pour traiter l'acné hormonal chez les femmes. Ce médicament agit en régulant les hormones affectant la peau.

La stratégie d'affaires de Groupe Santé Devonian consiste également à composer un portefeuille de produits complémentaires et compatibles avec son expertise, qui favorisera l'atteinte de revenus et de flux de trésorerie lui permettant de concrétiser ses projets de recherches et créer de la valeur pour ses actionnaires.

4. FAITS SAILLANTS 2019

Les principaux objectifs de notre plan d'affaires pour 2019 consistaient à prolonger l'étude clinique de Phase II de notre produit phare, le Thykamine^{MC}, chez les patients adultes atteints de dermatite atopique (DA) légère à modérée, développer de nouveaux marchés et identifier des produits et des partenaires qui pourraient bénéficier de notre expertise, tout en présentant des caractéristiques similaires à notre champs de compétences.

Ces objectifs visaient à établir des bases solides pour la croissance future de la Société et ciblaient le développement du marché de ses produits de façon à réaliser une croissance de ses liquidités.

Recherche et développement dermatite atopique (DA)

Dans le cadre de son étude clinique de Phase II visant à évaluer la tolérabilité, l'innocuité et l'efficacité du Thykamine^{MC} chez les patients adultes atteints de dermatite atopique (DA) légère à modérée, la Société a prolongé le contrat de service avec JSS Medical Research Inc. en apportant un amendement au contrat initial pour une somme supplémentaire de 1 502 406 \$, portant ainsi le total du contrat d'étude clinique à 2 821 511 \$. Les sommes supplémentaires prévues à cet amendement seront payables sur une période s'échelonnant jusqu'en 2020.

L'essai clinique de phase II du ThykamineTM chez des patients adultes atteints de dermatite atopique légère à modérée se déroule comme prévu. Afin d'accélérer le recrutement de patients, la Société a étendu le nombre de ses sites de 6 à 12 cliniques au Canada. L'étude devrait être complétée au cours de l'exercice 2020.



Au sujet de la Dermatite Atopique (DA)

La dermatite atopique (DA), également connue sous le nom d'eczéma, est un type d'inflammation de la peau. Il en résulte des démangeaisons, des rougeurs, des gonflements et des gerçures qui peuvent mener à une infection secondaire. La condition commence généralement pendant l'enfance avec une gravité changeante au fil des ans. Bien que la cause de la DA soit inconnue, on pense qu'elle implique la génétique, un système immunitaire affaibli et qu'elle peut être déclenchée par des facteurs environnementaux. La DA est la maladie cutanée la plus répandue et sa prévalence continue d'augmenter dans le monde entier. Il existe actuellement un besoin pressant pour de nouvelles options thérapeutiques efficaces et bien tolérées pour la DA.

Au sujet du Thykamine^{MC}

Thykamine^{MC}, le premier produit pharmaceutique issu de la plate-forme SUPREX^{MC} de Devonian, est un produit hautement innovant à utiliser dans la prévention et le traitement des problèmes de santé liés à l'inflammation et au stress oxydatif, y compris la colite ulcéreuse, la dermatite atopique, le psoriasis, la polyarthrite rhumatoïde, et autres maladies auto-immunitaires. Les propriétés anti-inflammatoires, anti-oxydatives et immunomodulatrices du Thykamine^{MC} ont été démontrées par un nombre considérable d'études in vitro et in vivo ainsi que dans une étude clinique de phase IIa chez des patients atteints de colite ulcéreuse distale légère à modérée. Thykamine^{MC} est actuellement en développement pour la colite ulcéreuse et la dermatite atopique. Le Thykamine^{MC} et la plate-forme SUPREX^{MC} sont protégés par plusieurs brevets en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

Développement cosméceutique

Le développement cosméceutique progresse comme prévu. Le programme en R & D cosméceutique de Devonian est orienté sur l'Exposome externe associé au vieillissement de la peau, à savoir le rayonnement solaire (UVA / UVB, Infrarouge A et Lumière Bleue), le rayonnement de lumière bleue d'autres sources que le soleil et la pollution.

L'émission de lumière bleue, également appelée lumière visible à haute énergie (VHE), provient du soleil ainsi que d'écrans numériques d'ordinateurs, de smartphones, de téléviseurs, de tablettes et de lampes à LED. L'impact négatif de la lumière bleue sur la santé oculaire et sur le système circadien (sommeil) a été rapporté dans plusieurs manuscrits scientifiques. Il a également été démontré qu'elle avait des effets néfastes sur différentes cellules du derme, qu'elle génère des espèces réactives de l'oxygène (oxydants) et induisait le vieillissement de la peau. Devonian a complété la formulation d'un nouveau produit de photoprotection à la lumière bleue. Le produit a été développé sous forme de crème de jour avec, comme l'un des principaux ingrédients, le R-Spinasome® breveté de Devonian. Le produit pourra faire l'objet d'essais chez l'être humain et devrait être prêt pour la commercialisation en décembre 2020.

Médicaments pharmaceutiques à base de cannabinoïdes.

En avril 2019, un conseil consultatif scientifique a été créé, composé d'experts en botanique, chimie, immunologie, maladies infectieuses, découverte et développement de médicaments. Ce comité consultatif scientifique assistera l'équipe de recherche et développement de Devonian dans le développement de médicaments pharmaceutiques à base de cannabinoïdes. Nous croyons que les produits à base de cannabinoïdes pourraient être développés en tant que médicaments pharmaceutiques selon le processus de développement normal du médicament, en tant que nouvelles entités chimiques (NEC) ou en vertu du Règlement sur les médicaments botaniques. En vertu du règlement sur les médicaments botaniques, les substances végétales, les algues, les champignons macroscopiques ou leurs combinaisons peuvent être développés en tant que médicaments sous ordonnance. Ces produits bénéficient des effets combinés des composants appelés « effets d'entourage ». Les particularités du médicament botanique doivent être prises en compte et ajustées au cours du processus de révision réglementaire. Tenant compte de ces caractéristiques et afin de faciliter la mise au point de nouveaux médicaments sur ordonnance d'origine botanique, l'agence Américaine de la « Food and Drug Administration » (FDA) a publié un guide pour le secteur des médicaments botaniques. La stratégie de Devonian consiste à mettre au point des médicaments, notamment à base de cannabinoïdes, dans le cadre de la procédure de réglementation des médicaments botaniques.



Lettre d'intention avec Histapharm Inc.

En juin 2019, la Société a signé une lettre d'intention avec **Histapharm Inc.** (« **Histapharm** »), une société pionnière dans le contrôle du niveau d'histamine, afin de négocier les termes établissant les installations de Devonian comme site exclusif pour l'extraction et la fabrication du médicament botanique exclusif d'Histapharm. Le produit d'Histapharm cible la dégradation de l'histamine soit une approche différente de celle des traitements utilisant des technologies antihistaminiques. La lettre d'intention comprend également la mise en place d'un partenariat stratégique axé sur le développement de nouveaux produits pour les applications dermatologiques.

En vertu de la lettre d'intention, Devonian serait le site exclusif d'extraction et de fabrication du médicament botanique contenant de la diamine oxydase (DAO). De plus, dans le cadre du partenariat stratégique, Devonian et Histapharm développeront de nouveaux produits, issus de la combinaison de leurs plates-formes, produits et savoir-faire respectifs. Afin de faciliter le partenariat, Histapharm a manifesté son intention d'installer son siège social à proximité de celui de Devonian. Le contrat de fabrication devait être signé dans les 150 jours suivant la date de la lettre d'intention et le partenariat stratégique au plus tard le 30 novembre 2019. Les deux sociétés sont actuellement en discussion concernant les modalités pour l'extension de ces délais.

Le partenariat stratégique avec Histapharm ajouterait un autre ingrédient actif botanique (IAB) à notre portefeuille de produits pour le développement, l'approbation et la commercialisation de nouveaux produits dans le domaine thérapeutique de la dermatologie.

L'accès aux installations de Devonian permettrait à Histapharm d'être le premier producteur mondial de diamine oxydase à base végétale sous forme de poudre, positionnant ainsi Histapharm dans un marché couvert et protégé par notre propriété intellectuelle.

La conclusion des ententes définitives est assujettie à des conditions supplémentaires, notamment l'approbation par les conseils d'administration de Devonian et d'Histapharm, des consentements de tiers, à des conditions jugées satisfaisantes par les deux parties, et certaines autres conditions habituelles. La conclusion des ententes définitives est également assujettie à l'approbation de la Bourse de croissance TSX et à toutes les autres approbations réglementaires nécessaires. Il ne peut y avoir aucune assurance que la transaction sera complétée ou complétée telle que proposée.

Produits derma-cosmécétiques

Le 3 octobre 2018, la Société a annoncé que son traitement anti-âge Purgenesis™ avait reçu le prix de la meilleure technologie de traitement de la peau anti-âge 2018 du magazine LUX Life basé au Royaume-Uni.

Au sujet du traitement anti-âge Purgenesis^{MC}

R-Spinasome^{MD}, un complexe actif de thylakoïdes extraits de feuilles vertes organiques, est à la base du premier traitement cosmécutique anti-âge commercialisé sous la gamme de produits Purgenesis^{MC}. La structure de ce complexe est indispensable à son action antioxydante, qui lui permet de capter et de dissiper l'énergie nocive générée par les dérivés réactifs de l'oxygène (DRO), remettant ainsi le complexe dans un état prêt à être soumis à de nouveaux cycles d'activation. Cette capacité régénératrice investit le complexe R-Spinasome^{MD} d'une activité antioxydante de longue durée encore inégalée. Lors d'une étude clinique menée auprès de 72 sujets, il a été démontré que le traitement anti-âge Purgenesis^{MC} fournit des résultats en matière d'effet anti-ride, de fermeté et d'hydratation de loin supérieurs aux crèmes anti-âges les plus vendues. Composé d'une crème de jour, d'une crème de nuit et d'une crème contour des yeux, le traitement anti-âge est reconnu par le *Programme de la santé de la peau* de l'Association canadienne de dermatologie. Le traitement anti-âge Purgenesis^{mc} est protégé par un brevet au Japon, au Canada, aux États-Unis et en Europe (#JP 5952261; #CDN 2,699,676; #US 13 / 261,472, # EUR 11 768 299.7).

Brevets

Le 5 juin 2019, la Société a déposé une demande de brevet pour l'utilisation de thylakoïdes comme un système d'administration de cannabinoïdes et d'autres molécules liposolubles pour applications pharmaceutiques et cosmétiques.



La demande de brevet concerne des thylakoïdes et des dérivés fonctionnels, en tant que supports de molécules. Plus spécifiquement, cette invention concerne une composition comprenant des thylakoïdes fonctionnels, en particulier dans des formulations spécifiques qui assurent l'intégrité et la fonctionnalité de molécules, et plus précisément de molécules liposolubles, difficiles à formuler, pour augmenter leur biodisponibilité. Le brevet couvre l'extraction de thylakoïdes contenant des cannabinoïdes à partir de plantes telles que Cannabis sativa, indica ou chanvre. Elle couvre également l'incorporation de molécules liposolubles, telles que les cannabinoïdes, dans des thylakoïdes extraits de tout organisme photosynthétique.

Le dépôt de ce nouveau brevet constitue un autre élément de notre stratégie globale consistant à élargir notre liste de brevets déjà existante et permet de démontrer la large application potentielle de notre technologie. En outre, ce nouveau brevet s'aligne sur notre programme de développement de médicaments pharmaceutique à base de cannabinoïdes.

Financement

Le 31 août 2018, la Société a annoncé la clôture de la seconde tranche de son placement privé sans courtier, sous forme de débentures non garanties, convertibles en unités de la Société, à un prix de conversion de 0,75 \$ l'unité, pour un produit brut total de 697 000 \$. Cette deuxième tranche de débentures comporte les mêmes caractéristiques que celles émises le 19 juillet 2018.

Les débentures convertibles portent intérêt au taux de 10% calculé semestriellement et échéant 48 mois à compter de la date de clôture du placement. Les intérêts sur les débentures ont commencé à courir à la date de clôture et seront calculés et payables semestriellement en unités de la société.

Le capital des débentures est convertible en unités de la société au prix de 0,75 \$ l'unité. Chaque unité est composée d'une action à droit de vote subalterne dans le capital de la Société et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son porteur d'acquérir une action à droit de vote subalterne dans le capital de la Société au prix de 0,95 \$ jusqu'à 48 mois après la date de clôture.

Le 17 janvier 2019, le prêt d'Investissement Québec (IQ) dont le solde s'élevait à 2 824 883 \$, a été remboursé et remplacé par un autre financement à long terme avec un groupe de prêteurs privés («GPP»). GPP a consenti un prêt de 3 000 000 \$, pour un terme de 5 ans, portant intérêt au taux variable du prêteur plus 6 %, sans remboursement mensuel de capital. Cette nouvelle entente de financement permet de libérer des fonds d'environ 600 000 \$ par année qui pourront être appliqués aux activités de stratégie de croissance de la Société.

En avril 2019, la Société a émis les titres suivants en contrepartie d'intérêts qu'elle devait aux détenteurs de débentures émises lors du placement privé, le 19 juillet 2018 et le 31 août 2018 :

- 173 831 unités au prix unitaire de 0,29 \$ (individuellement, une « Unité »), émises à Aspri Pharma Canada Inc., détentrice de débentures émises lors de la première tranche du placement privé clôturée le 19 juillet 2018 et 17 100 Actions au prix unitaire de 0,29 \$ ont émises à un administrateur, détenteur de débentures émises lors de la seconde tranche du placement privé clôturée le 31 août 2018. Chaque Unité est composée d'une action à droit de vote subalterne et d'un bon de souscription (un « Bon de souscription »). Chaque bon de souscription confère à son détenteur le droit de souscrire une action à droit de vote subalterne du capital social de la Société au prix de 0,38 \$ pour une période de 48 mois. Ces unités et actions sont émises en contrepartie des intérêts qui leur étaient dus respectivement au 19 janvier 2019 et au 28 février 2019 pour un montant total de 55 370 \$;
- 95 500 unités au prix unitaire de 0,31 \$ (individuellement, une « Unité ») aux détenteurs de débentures émises lors de la deuxième tranche du placement privé clôturée le 31 août 2018, et ce en contrepartie des intérêts qui leur étaient dus au 28 février 2019 pour un montant de 29 605 \$. Chaque Unité est composée d'une action à droit de vote subalterne et d'un bon de souscription (un « Bon de souscription »). Chaque bon de souscription confère à son détenteur le droit de souscrire une action à droit de vote subalterne du capital social de la Société au prix de 0,40 \$ pour une période de 48 mois.

5. SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Principales informations financières

	Exercice terminé le	
	31 juillet 2019	31 juillet 2018
	\$	\$
Revenus	5 937 754	3 167 852
Charges		
Recherche et développement	884 375	1 116 873
Coûts des ventes	2 823 859	1 224 956
Frais de ventes	196 431	68 073
Frais généraux et administratifs	5 223 559	3 595 415
Charges financières	556 643	357 882
Résultat des activités d'exploitation	(3 747 113)	(3 195 347)
Frais d'acquisition d'une entreprise	-	(88 528)
Gain sur acquisition d'une entreprise	25 135	-
Gain sur règlement de dette	350 000	-
Revenus de compensation	149 400	-
Résultat avant impôt	(3 222 578)	(3 283 875)
Perte nette et globale	(2 979 416)	(3 187 068)
Perte de base nette par action	(0,044)	(0,051)
Total des actifs	17 148 084	19 157 702
Total des passifs non courants	5 195 595	4 116 501

Perte nette

Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2019, la perte nette attribuable aux actionnaires s'est élevée à 2 979 416 \$ (0,044 \$) par action, comparativement à une perte nette de 3 187 068 \$ (0,051 \$) par action pour l'exercice précédent. Cette légère hausse du résultat net est principalement attribuable à une hausse des ventes de 2 769 902 \$, une réduction des frais de recherche et développement de 232 498 \$ de même qu'un gain sur le règlement d'une dette de 350 000 \$, et d'un revenu de compensation de 149 400 \$, partiellement compensé par une hausse de 1 628 144 \$ des frais généraux et d'administration et une hausse de 198 761 \$ des frais financiers par rapport à 2018.

Produits

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2019, des revenus de 5 937 754\$ ont été enregistrés. Ces revenus proviennent de la vente de Cleo-35 et du Pantoprazole Magnésium via sa filiale Altius Healthcare. Pour l'exercice précédent terminée à cette même date, des revenus de 3 167 852\$ avaient été enregistrés, également en provenance de la vente de Cleo-35 et du Pantoprazole Magnésium via sa filiale Altius Healthcare. Cette hausse par rapport à 2018 s'explique par le fait que l'acquisition d'Altius s'étant effectué le 1^{er} février 2018, seulement 6 mois de revenus en provenance de la filiale avaient été considérés en 2018. Au cours du troisième et quatrième trimestre, la Société a enregistré une baisse importante des revenus de distribution qui est imputable à la perturbation des approvisionnements en Pantoprazole magnésium. La direction considère qu'il s'agit d'un problème ponctuel et s'attend à ce que cela soit réglé au cours du prochain exercice.

En juin 2018, la Société annonçait le lancement commercial du traitement anti-âge Purgenesis^{MC}. Quelques problèmes avec la plateforme de vente WEB destinée aux dermatologues ont fait en sorte que la mise en marché du produit a été retardée. Malgré la résolution des problèmes techniques reliés à la plateforme de vente au cours du troisième trimestre,



la Société n'a pas enregistré de ventes de produits cosméceutiques, anti-âge Purgenesis™. Afin de raffiner son modèle Canadien de commercialisation, la Société a organisé, en avril 2019, une rencontre avec les leaders d'opinion clés canadiens en dermatologie. Les recommandations de ces derniers seront étudiées avant d'être mises en œuvre au cours du prochain exercice. La Direction de la Société étudie actuellement différentes possibilités de mise en marché avec l'ajout de différents partenaires et étudie continuellement différentes occasions d'affaires afin d'élargir son potentiel de projets et produits à distribuer.

Frais de recherche et développement

La répartition des dépenses reliées aux frais de recherche et développement s'établit comme suit :

	Exercice terminé le 31 juillet 2019	Exercice terminé le 31 juillet 2018
	\$	\$
Brevets	155 165	90 699
Salaires & charges sociales R & D	82 721	103 652
Phase II Dermatite Atopique	616 668	884 992
Assurance qualité processus de production et extractions hors site	-	25 620
Développement nouveaux produits/ingrédients actifs botaniques	10 000	4 710
Consultants R & D	14 850	-
Étude des mécanismes d'action du Thykamine	4 971	7 200
	884 375	1 116 873

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2019, les frais de recherche et développement se sont élevés à 884 375 \$, comparativement à 1 116 873 \$ pour l'exercice précédent. Ces frais sont principalement attribuables aux frais reliés à l'étude clinique sur la Dermatite Atopique, aux frais de maintien des brevets, à la masse salariale des employés affectés à ce secteur, et des frais de consultants alors qu'en 2018, ces dépenses étaient surtout reliées aux frais de maintien des brevets, aux frais reliés à l'étude clinique sur la Dermatite Atopique, à la masse salariale des employés affectés à ce secteur, de même qu'aux activités reliées aux extractions hors site. La hausse des charges attribuables aux brevets s'explique par la croissance du portefeuille de brevets. La somme 616 668 \$ de frais encourus pour l'étude clinique de phase II sur la Dermatite Atopique, entamée en juin 2017, est nette des remboursements déjà obtenus de 191 773 \$ sous forme de crédit en recherche et développement et de 114 383 \$ qui seront réclamés auprès des autorités gouvernementales pour l'exercice 2019.

En juin 2019, la Société, en partenariat avec l'Université McGill, a obtenu une bourse d'une valeur de 160 000 \$ selon un programme de « *La Bourse Mitacs Accélération* ». Selon l'entente conclue dans ce programme, la Société s'est engagée à verser 80 000 \$ sur une période de 4 ans, dans le projet de recherche intitulé « *The next generation agriculture: Botanical extracts and essential oils as the new antimicrobial contaminants and diseases of Cannabis* ».

Cette bourse soutient la formation d'un étudiant au doctorat dont les travaux portent sur l'extraction d'ingrédients actifs botaniques (IAB) provenant du cannabis. L'étudiant aura une formation portant sur l'extraction des IAB selon les bonnes pratiques de fabrication (cBPF) pharmaceutiques ainsi que sur la caractérisation des mécanismes d'actions de ces dernières. En complément, il bénéficiera de stages de formation avec l'équipe de recherche de Devonian, représentant ainsi une main d'œuvre qualifiée potentielle pour la Société. En date du 31 juillet 2019, 10 000 \$ ont été versés dans le cadre de ce programme établissant le solde de cet engagement à 70 000\$.

Coût des ventes

Le coût des produits vendus qui s'est élevé à 2 823 859 \$ pour l'exercice 2019, est composé des coûts d'acquisition, de distribution, des redevances et des charges directes attribuables aux produits vendus par notre filiale Altius Healthcare. Pour l'exercice 2018, ces coûts totalisaient 1 224 956 \$ et étaient également attribuables aux mêmes produits vendus par Altius.



Frais de ventes

Les frais de vente qui totalisent 196 431 \$ pour l'exercice 2019 sont principalement attribuables aux frais des représentants encourus pour la vente des deux produits distribués par Altius Healthcare soit le Cleo-35 et le Pantoprazole Magnésium. Pour l'exercice précédent, ces frais de vente totalisaient 68 073 \$. La hausse des frais de ventes par rapport à l'exercice précédent est en lien avec la hausse des ventes.

Charges d'exploitation

Frais généraux d'administration

La répartition des postes reliés aux frais généraux d'administration s'établit comme suit :

	Exercice terminé le 31 juillet 2019	Exercice terminé le 31 juillet 2018
	\$	\$
Salaires et charges sociales	333 580	305 667
Rémunération à base d'actions	109 737	137 467
Honoraires professionnels	280 597	170 893
Amortissement	1 023 652	640 708
Impôts fonciers	111 307	108 774
Promotion & Marketing	2 419 318	1 709 111
Autres	945 368	522 795
	5 223 559	3 595 415

Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2019, les frais généraux d'administration se sont élevés à 5 223 559 \$ comparativement à 3 595 415 \$ pour l'exercice terminé le 31 juillet 2018. Cette hausse par rapport à l'exercice, est principalement due à la hausse de 422 493 \$ des autres frais, à la hausse de 382 944 \$ de la charge précédent d'amortissement, et à une hausse des honoraires professionnels de 109 704 \$ et de 710 207 \$ pour les frais reliés à la promotion et marketing.

La hausse des autres frais de 422 493 \$ par rapport à 2018, s'explique par le fait que pour l'exercice précédent, les autres frais d'Altius ne représentaient que six mois d'opérations, la date d'acquisition de la société étant le 1^{er} février 2018. Ces autres frais sont principalement attribuables aux frais d'opération du site de Montmagny et d'Altius, aux frais de voyages et déplacements, aux honoraires de gestion, aux fournitures de bureau de même qu'aux frais reliés aux titres en bourse de la Société. De plus, au cours de l'exercice 2019, une charge de 316 667 \$ a été comptabilisée à titre d'honoraires de gestion, tel que prévu dans le contrat de service avec la Présidente d'Altius. Cette charge était inexistante en 2018.

La hausse de la charge d'amortissement par rapport au précédent exercice s'explique principalement par l'amortissement des actifs intangibles acquis le 1^{er} février 2018, pour lesquels, au cours de l'exercice précédent, cette charge d'amortissement avait été calculée pour une période de six mois seulement, tandis qu'en 2019, cette charge a été calculée pour une période de douze mois.

La hausse des frais de promotion et marketing s'explique par la hausse des ventes en 2019 de même que par les frais engagés pour la promotion du traitement anti-âge Purgenesis™.

La hausse des honoraires professionnels par rapport à l'exercice précédent, est également reliée au fait que cette charge de notre filiale n'était comptabilisée que pour six mois en 2018 et s'explique également par les différents projets reliés aux affaires corporatives de la Société.

Enfin, la hausse des salaires et charges sociales par rapport à 2018 est presque équivalente à la baisse de cette même charge imputée dans les dépenses de recherche et de développement. Une méthode plus précise pour compiler les heures de travail consacrées aux activités de recherche et développement, explique cette situation.



Frais financiers

Les frais financiers se sont élevés à 556 643 \$ pour l'exercice terminé le 31 juillet 2019 comparativement à 357 882 \$ pour l'exercice précédent. Parmi ces frais financiers, 316 117 \$ sont attribuables à la dette à long terme tandis qu'une charge de 237 976 \$ est reliée à l'amortissement de l'escompte et des intérêts sur les débentures émises en juillet 2018 et août 2018. Cette hausse de frais financiers par rapport à l'exercice précédent est principalement dû au fait qu'en 2018, seule la première tranche de débentures avait été émise pour un montant de 1 000 000 \$, en date du 19 juillet 2018.

6. QUATRIÈME TRIMESTRE

Perte nette

Pour le trimestre terminé le 31 juillet 2019, la perte nette s'est établie à 934 055 \$ (0,014 \$) par action. Pour la même période terminée le 31 juillet 2018, la Société avait réalisé une perte nette de 1 161 823 \$ (0,017 \$) par action. Cette légère hausse du résultat net est principalement attribuable au gain sur le règlement d'une dette pour un montant de 350 000 \$, qui a été comptabilisé au cours du dernier trimestre de 2019. La Société, qui enregistre des ventes par l'intermédiaire de sa filiale Altius Healthcare Inc., engage des dépenses en frais d'exploitation, notamment en frais d'administration, en frais de vente et en frais financiers en plus des frais de recherche et développement nécessaires à la mise au point de ses produits et à la conduite de ses essais cliniques.

Revenus de distribution

Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2019, la Société a enregistré un total de 176 651 \$ de revenus. Ces revenus proviennent de la vente de Cleo-35® et du Pantoprazole Magnésium via sa filiale Altius Healthcare. Pour la même période correspondante en 2018, un total de 1 084 050 \$ de revenus avait été enregistré par la Société, également en provenance de la vente de Cleo-35® et du Pantoprazole Magnésium via sa filiale. Cette importante baisse des revenus de distribution s'explique par la perturbation des approvisionnements en Pantoprazole magnésium qui persiste depuis le troisième trimestre. La direction considère qu'il s'agit d'un problème ponctuel et s'attend à ce que cela soit réglé au cours du prochain exercice.

Coût des ventes

Le coût des produits vendus qui s'est élevé à 202 640 \$ pour le dernier trimestre de l'exercice 2019, est composé des coûts d'acquisition, de distribution, des redevances et des charges indirectes attribuables aux produits vendus par notre filiale Altius Healthcare. Pour le même trimestre correspondant de l'exercice 2018, le coût des produits vendus s'était élevé à 262 702 \$ pour les mêmes composantes. Cette baisse par rapport au trimestre correspondant de 2018, est en lien avec la baisse des ventes.

Frais de ventes

Les frais de vente qui totalisent 66 236 \$ pour le dernier trimestre de l'exercice 2019 sont principalement attribuables aux frais des représentants encourus pour la vente des deux produits pharmaceutiques distribués par Altius Healthcare. Pour la même période correspondante de l'exercice précédent, des frais de vente totalisant 68 073 \$ avaient été encourus, également attribuables aux frais des représentants pour la vente des mêmes produits pharmaceutiques.

Frais de recherche et développement

La répartition des dépenses reliées aux frais de recherche et développement s'établit comme suit :

	ode de trois mois terminée le 31 juillet 2019	Période de trois mois terminée le 31 juillet 2018
	\$	\$
Brevets	69 656	34 182
Salaires & charges sociales R & D	21 372	26 055
Phase II Dermatite Atopique	233 073	232 701
Nouveaux produits en développement/ingrédients actifs botaniques	10 000	3 360
Étude des mécanismes d'action du Thykamine	4 971	-
Frais de consultants	8 850	-
	347 922	296 298

Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2019, les frais de recherche et développement se sont établis à 347 922 \$, net d'un remboursement de crédit à recevoir de 114 383 \$. Ces frais sont principalement attribuables aux frais engagés dans l'étude clinique sur la dermatite atopique, aux frais reliés aux brevets et à la masse salariale des employés affectés à ce secteur. Des frais de recherche et développement de 296 298 \$ avaient été engagés pour la même période correspondante en 2018. La hausse par rapport au trimestre correspondant de 2018 est principalement due aux frais reliés au maintien des Brevets de même que ceux reliés aux consultants.

Charges d'exploitation

Frais généraux d'administration

La répartition des postes reliés aux frais généraux d'administration s'établit comme suit :

	Période de trois mois terminée le 31 juillet 2019	Période de trois mois terminée le 31 juillet 2018
	\$	\$
Salaires et charges sociales	79 357	69 619
Rémunération à base d'actions	25 851	67 232
Honoraires professionnels	36 218	(54 275)
Promotion & Marketing	327 236	803 667
Amortissement actifs incorporels	192 205	364 467
Amortissement actifs corporels	67 911	68 497
Impôts fonciers	28 067	27 452
Autres	244 829	321 696
	1 001 674	1 668 355

Pour le trimestre terminé le 31 juillet 2019, les salaires et charges sociales de l'ordre de 79 357 \$ sont principalement reliés aux membres de la direction. Pour la même période terminée le 31 juillet 2018, les dépenses de salaires et charges sociales qui s'établissaient à 69 619 \$ étaient également attribuables aux membres de la direction. Cette légère hausse par rapport au trimestre correspondant de 2018 s'explique en partie par une réduction des heures attribuables au secteur de recherche et de développement en contrepartie d'heures consacrées à des activités administratives.

Pour la période de trois mois, terminée le 31 juillet 2019, une charge de rémunération à base d'actions de 25 851 \$ (une charge hors trésorerie) a été comptabilisée à la suite de l'octroi d'options à des employés, selon le plan de régime d'options d'achat d'actions. Pour la même période correspondante de 2018, une charge de rémunération à base



d'actions de 67 232 \$ avait été comptabilisée suite de l'octroi de 1 565 000 options à des membres du conseil d'administration, à des consultants et à des employés, également selon le plan de régime d'option d'achat d'actions. Pour le trimestre terminé le 31 juillet 2019 la hausse des honoraires professionnels qui totalisent 36 218 \$ comparativement à (54 275) \$ pour le même trimestre de 2018, est principalement due au fait qu'en 2018, une somme de 64 427 \$ avait été comptabilisée en réduction des honoraires professionnelles afin d'être enregistrée dans les frais d'acquisition d'une entreprise, en lien avec les sommes engagées relativement à la transaction d'acquisition d'Altius.

Au cours du dernier trimestre de 2019, des frais de promotion et marketing de 327 236 \$ ont été comptabilisés, principalement en lien avec les différents programmes de promotion des produits distribués par Altius alors que pour le dernier trimestre de 2018, ces frais s'élevaient à 803 667 \$. La diminution de ces frais concorde avec la baisse des ventes pour le dernier trimestre de 2019 par rapport à celui de 2018.

Pour le trimestre terminé le 31 juillet 2019, la dépense totale d'amortissement de 260 116 \$ est reliée à l'ensemble des actifs corporels acquis en avril 2015 de même qu'aux actifs incorporels générés lors de l'acquisition d'Altius Healthcare. Pour la période correspondante de l'exercice 2018, la dépense d'amortissement de 432 964 \$ était également attribuable à l'ensemble des actifs corporels acquis en avril 2015 de même qu'aux actifs incorporels générés lors de l'acquisition d'Altius Healthcare. En 2018, une charge équivalant à six mois d'amortissement des actifs incorporels avait été comptabilisée au dernier trimestre.

Pour la période de trois mois, terminée le 31 juillet 2019, les impôts fonciers de 28 067 \$ sont reliés au site de Montmagny alors qu'ils étaient de 27 452 \$ pour la même période correspondante en 2018.

Pour la période de trois mois, terminée le 31 juillet 2019, les autres frais de 244 829 \$, sont principalement attribuables aux frais d'opération du site de Montmagny et d'Altius, aux frais de voyages et déplacements, aux frais de fournitures de bureau de même qu'aux frais reliés aux titres en bourse de la Société. Pour la période correspondante de l'exercice 2018, les autres frais qui s'élevaient à 321 696 \$ étaient également attribuables aux frais d'opération d'Altius et du site de Montmagny, aux frais de voyages et déplacements et fournitures de bureau de même qu'aux frais reliés aux titres de la Société. Cette baisse, comparativement au même trimestre de l'exercice précédent s'explique principalement par une diminution des frais d'opérations et des frais de voyages.

Frais financiers

Au cours de la période de trois mois, terminée le 31 juillet 2019, on note des frais financiers de 136 853 \$, principalement reliés à la dette à long terme et aux débentures convertibles. Pour la période correspondante de 2018, les frais financiers de 93 801 \$ étaient aussi reliés à la dette à long terme et aux débentures convertibles. La hausse par rapport à la même période correspondante de 2018 s'explique par une augmentation des frais financiers reliés aux débentures, pour lesquelles la première tranche avait été émise en juillet 2018 alors que la deuxième tranche a été émise en août 2018.

7. INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

	Trimestre clos le								
	31 juillet 2019	30 avril 2019	31 janvier 2019	31 octobre 2018	31 juillet 2018	30 avril 2018	31 janvier 2018	31 octobre 2017	31 juillet 2017
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus	176 651	509 561	3 315 770	1 935 772	1 084 050	2 083 802	-	-	-
Perte nette	(934 055)	(989 556)	(399 220)	(656 585)	(1 161 823)	(597 759)	(783 608)	(643 878)	(2 770 858)
Perte de base par action	(0,014)	(0,015)	(0,006)	(0,009)	(0,017)	(0,010)	(0,013)	(0,011)	(0,050)
Perte diluée par action	(0,014)	(0,015)	(0,006)	(0,009)	(0,017)	(0,010)	(0,013)	(0,011)	(0,050)

8. SITUATION FINANCIÈRE

Liquidités et ressources en capital

Au 31 juillet 2019, la Société disposait d'espèces, totalisant 244 590 \$ comparativement à 981 982 \$ au 31 juillet 2018. Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2019, la diminution nette des espèces qui s'est élevée à 737 392 \$ est principalement attribuable aux 1 157 915 \$ de frais engagés pour financer les activités d'exploitation générale de même qu'aux 114 904 \$ d'investissement net, compensés partiellement par les fonds générés par les activités de financement de 535 427 \$. La Société estime qu'elle sera en mesure de financer adéquatement ses activités et de répondre à ses besoins de trésorerie au cours des 12 prochains mois.

L'actif total au 31 juillet 2019 s'élève 17 148 084 \$ comparativement à 19 157 702 \$ au 31 juillet 2018. La baisse de 2 009 618 \$ est principalement due à la diminution de l'encaisse de 737 392 \$ de même que celle des actifs incorporels, principalement enregistrées lors de l'acquisition d'Altius Healthcare et pour lesquels on note une charge d'amortissement accumulé de 722 197 \$. On note également une diminution des créances, en lien avec le ralentissement des ventes au cours des deux derniers trimestres. Le passif total au 31 juillet 2019 totalise 7 071 239 \$ comparativement à 6 422 444 \$ au 31 juillet 2018, soit une augmentation de 648 795 \$. Cette hausse est principalement due à l'augmentation de 678 177 \$ des débentures.

Activités de financement

Les liquidités générées par les activités de financement pour l'exercice terminé le 31 juillet 2019, sont attribuables au produit de 697 000 \$ pour l'émission de nouvelles débentures, partiellement compensée par le remboursement net de la dette à long terme de 92 833 \$.

Jusqu'à maintenant, la Société finance ses activités au moyen de placements privés visant des actions ordinaires et droits de souscription de même que l'émission de débentures convertibles, de titres publics et des revenus d'exploitation générés par sa filiale.

La rentabilité de la Société repose sur des facteurs tels que sa capacité de commercialiser, vendre et distribuer ses produits cosmé-ceutiques et pharmaceutiques, le succès des différentes études cliniques ainsi que les différentes approbations des organismes réglementaires de même que la capacité d'obtenir le financement nécessaire. La capacité de la Société à poursuivre ses activités sur la base de la continuité de l'exploitation dépend de sa capacité à concrétiser d'autres types de financement et sa capacité à générer des ventes rentables.

9. DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Au 25 novembre 2019, le nombre d'actions émises et en circulation atteignait 68 894 579 tandis que le nombre d'options en circulation attribuées aux termes du régime d'options d'achat d'actions s'établissait à 3 045 000. La Société comptait également 8 403 361 bons de souscription permettant aux détenteurs de souscrire une action à droit de vote subalterne de la Société au prix de 1,19 \$ par action, 173 831 bons permettant aux détenteurs de souscrire une action à droit de vote subalterne de la Société au prix de 0,38 \$ par action, 95 500 bons permettant à ses détenteurs de souscrire une action à droit de vote subalterne de 0,40 \$ par action et enfin 630 000 bons conférant à son porteur le droit d'acquérir une action à droit de vote subalterne à un prix de 0.50 \$. (Se reporter à la note 15 et 16 afférente à nos états financiers).

10. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principaux dirigeants de la Société sont le président, le directeur financier intérimaire et les administrateurs. Au cours de la période de trois mois et de l'exercice terminé le 31 juillet 2019, la Société leur a versé respectivement une rémunération totale de 81 480 \$ et de 356 952 \$.

Au cours de la période de trois mois et de l'exercice terminée le 31 juillet 2019, la Société a également comptabilisé respectivement une charge de 116 667 \$, et 316 667 \$ à titre de frais de gestion, tel que prévu dans l'entente signée par la Présidente d'Altius Healthcare, et autorisée par son conseil d'administration. Ces frais de gestion font partie des « autres frais » d'administration.

Ces transactions ont été effectuées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Utilisation et incidence des instruments financiers

Les principaux instruments financiers utilisés par la Société sont issus de ses activités d'exploitation, soit par ses comptes fournisseurs et la récupération des taxes payées sur ses achats et par ses ventes. Ses activités de financement effectuées au cours de l'exercice terminée le 31 juillet 2019 ont donné lieu à l'émission de débentures alors qu'au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2018 elles avaient donné lieu à l'émission de débentures convertibles et de titres de la Société.

Risque de change

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2019, la Société a effectué très peu de transactions en devises étrangères et d'une valeur minimale. La Direction évaluera les différentes options pour faire face aux variations futures que pourrait subir le dollar canadien face au dollar américain, dans l'éventualité où la valeur des transactions en devises étrangères serait importante. Les charges financières de même que les frais généraux d'administration pourraient être influencés par ces instruments financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. La Société est exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt à l'égard de sa dette auprès du Groupe de prêteurs privé, celle-ci portant intérêt à un taux variable. Selon les expositions nettes présentées ci-dessus en date du 31 juillet 2019, et en supposant que l'ensemble des autres variables demeurent constantes, une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'intérêt occasionnerait une augmentation ou une diminution d'environ 30 000 \$ de la perte nette de la Société pour l'ensemble de l'exercice.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Au 31 juillet 2019, la Société avait des dettes courantes de 1 875 644 \$. Les budgets d'exploitation et de dépenses d'investissement de la Société ainsi que les opérations d'importance sortant du cadre normal de ses activités sont examinés et approuvés par le conseil d'administration. La Société fait un suivi de ses liquidités, ce qui permet de pouvoir rechercher des liquidités supplémentaires en temps opportun.



Risque de dépendance économique (Altius)

Les revenus d'Altius Healthcare inc. (Altius) proviennent actuellement de la vente du Cléo-35 et du Pantoprazole Magnésium lequel représente 90 % de ces revenus. Altius s'approvisionne auprès de tierces parties et ne peut s'assurer de la fabrication et de la livraison de ces médicaments et ce malgré des rapports de prévisions fournis à ces derniers.

Une rupture dans l'approvisionnement du Pantoprazole Magnésium aurait un impact négatif sur les revenus de la société. Afin de diminuer le risque économique qui y est associé, la stratégie d'Altius est d'acquérir des droits de commercialisation d'autres produits pharmaceutiques.

Risques liés aux activités de recherche et de développement

Les activités de la Société comportent des risques et des incertitudes propres à son secteur qui pourraient avoir une incidence sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La réalisation des essais cliniques nécessite le recrutement de patients et les difficultés à recruter des patients pourraient retarder le déroulement de nos essais cliniques ou se solder par la non-réalisation de ceux-ci.

De plus, nos ressources humaines étant trop limitées pour mener des études précliniques et des essais cliniques nous devons nous fier sur un fournisseur de services pour réaliser nos études et nos essais et exécuter certains processus de collecte et d'analyse de données. Les études précliniques ou non cliniques doivent être réalisées conformément aux bonnes pratiques de laboratoire et doivent se conformer aux normes de gouvernance internationales de l'« *International Council for Harmonisation* » (ICH). Si pour un motif quelconque, y compris à la suite du défaut de se conformer aux règles et règlements régissant le déroulement des études précliniques et des essais cliniques, ou, s'il néglige de s'acquitter de leurs obligations contractuelles conformément aux modalités des conventions conclues avec nous, tel que le défaut d'effectuer des essais, de compiler les données ou de produire les rapports à la suite des essais, nous pourrions accuser des retards qui pourraient se révéler importants dans le cadre de nos engagements.

Risques liés à nos actions

Le cours de nos actions a été volatil, et un placement dans nos actions ordinaires pourrait subir une baisse de valeur. Depuis notre entrée sur la Bourse de croissance TSX (TSXV), notre évaluation et le cours de nos actions ont connu des fluctuations et n'ont eu aucun rapport significatif avec nos résultats financiers, la valeur de notre actif, notre valeur comptable, actuels ou historiques, ou bon nombre d'autres critères fondés sur des mesures classiques de la valeur d'actions ordinaires. Le cours de nos actions continuera de varier, en fonction de divers facteurs, dont les facteurs de risque décrits aux présentes et d'autres circonstances indépendantes de notre volonté. La valeur d'un placement dans nos actions ordinaires ou dans nos bons de souscription d'actions ordinaires, ou les deux, pourrait chuter ou varier de façon importante.

12. EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA DATE DU BILAN

Placement privé

Le 21 août 2019 la Société a complété un placement privé sans l'intermédiaire d'un courtier (le « Placement ») de 1 260 000 unités de la Société (les « unités »), au prix de 0,25 \$ l'unité pour un produit brut total de 315 000 \$. Chaque unité est composée d'une action à droit de vote subalterne de la Société (une « action à droit de vote subalterne ») et d'un demi-bon de souscription d'action à droit de vote subalterne de la Société. Chaque bon de souscription entier (un « Bon de Souscription ») permet à son détenteur d'acquérir une action à droit de vote subalterne au prix de 0,50 \$ l'action à droit de vote subalterne, et ce, au cours de la période de 24 mois suivant la date de clôture du placement. Dans le cadre de ce placement privé, la Société a payé des frais d'intermédiation pour un montant en espèces de 15 900 \$ et un nombre total de 63 600 bons de souscription de rémunération, lui permettant de souscrire un maximum de 63 600 actions à droit de vote subalterne, à un prix de 1,00 \$ par action à droit de vote subalterne, dans



un délai de 24 mois à compter de la clôture du placement.

Le produit net du placement sera affecté au fonds de roulement et aux frais généraux de la Société.

La Société pourra procéder ultérieurement à des clôtures subséquentes jusqu'à un maximum d'un produit brut cumulatif de 5 000 000 \$.

Tous les titres émis dans le cadre du placement sont assujettis à une période de restriction en matière de revente prévue par la législation en valeurs mobilières d'une durée de quatre mois et un jour expirant le 22 décembre 2019.

Le 5 novembre 2019, la Société a complété un financement privé, sans l'entremise d'un courtier. Elle a l'intention d'émettre 500 000 unités au prix de 0.25 \$ l'unité, pour un produit brut total de 125 000 \$. Chaque unité est composée d'une action à droit de vote subalterne et d'un demi-bon de souscription d'action.

Chaque bon de souscription conféra à son porteur le droit d'acquérir une action à droit de vote subalterne à un prix de 0,50 \$ l'action, jusqu'au 5 novembre 2021. Cette émission est conditionnelle à son acceptation par les autorités réglementaires.

Prêt additionnel

Le 21 août 2019, la Société a conclu avec un groupe de prêteurs privé, une modification à la convention de prêt déjà annoncée en janvier 2019 (la « Convention de prêt »), afin d'augmenter le montant maximal du prêt à 3 500 000 \$. Ce 500 000 \$ de prêt additionnel comporte les mêmes modalités que celles prévues à la Convention de prêt initiale. Il est entendu que le 500 000 \$ de prêt additionnel pourra être remboursé au gré de la Société, sans aucune pénalité.

Païement d'intérêts sur débentures

Le 17 octobre 2019, la Société a annoncé son intention d'émettre 190 727 unités au prix unitaire de 0,26 \$, en contrepartie des 49 589\$ d'intérêts qu'elle devait en date du 19 juillet 2019, au détenteur de la débenture émise lors de la première tranche du placement privé clôturée le 19 juillet 2018. Chaque Unité est composée d'une action à droit de vote subalterne et d'un bon de souscription conférant à son détenteur le droit de souscrire une action à droit de vote subalterne de la Société au prix de 0,34 \$ pour une période de 48 mois. A la même date, la Société a également annoncé son intention d'émettre 30 006 actions au prix unitaire de 0.168 \$ et 179 137 unités au prix unitaire de 0.168 \$, en contrepartie des 35 136 \$ d'intérêts qu'elle devait aux détenteurs de la débenture émise le 31 août 2018. Chaque Unité est composée d'une action à droit de vote subalterne et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription confère à son détenteur le droit de souscrire une action à droit de vote subalterne du capital social de la Société au prix de 0,218 \$ pour une période de 48 mois. Cette émission est conditionnelle à son acceptation par les autorités réglementaires.

Comité consultatif en dermatologie clinique

Le 4 septembre 2019, la Société a annoncé la mise sur pied d'un comité consultatif en dermatologie clinique composé de leaders d'opinions clés du Canada. Le comité consultatif sur la dermatologie clinique a pour objectif de fournir des orientations cliniques, scientifiques, de recherche et stratégiques à la Société au fur et à mesure de l'avancement du développement de ses produits pharmaceutiques à base de cannabinoïdes.

Licence de recherche sur le Cannabis

Le 3 octobre 2019, la Société a obtenu une licence de recherche sur le Cannabis, délivrée conformément à la Loi sur le cannabis et le Règlement sur le cannabis. Cette licence lui permet ainsi de lancer son programme de recherche sur le cannabis pharmaceutique dans ses locaux de Montmagny, au Québec. Cette licence s'applique également à des sites de recherche satellites situés dans les laboratoires des docteurs Suha Jabaji, PhD (Département des sciences végétales, Université McGill) et Louis Flamand, Ph.D., MBA (Département de microbiologie et immunologie, Université Laval).



13. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui pourraient avoir une influence sur les montants présentés à titre d'actifs, de passifs et de produit et de charges. Ces montants présentés reflètent la meilleure estimation de la direction selon l'ensemble des conditions économiques et les décisions selon les lignes de conduites les plus probables de la Société. Tout changement apporté à ces hypothèses et estimations pourrait avoir un impact sur les résultats réels. Il y a lieu de se rapporter aux états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 juillet 2019 pour de plus amples détails concernant les conventions comptables et estimations importantes aux fins de l'évaluation et de la compréhension des états financiers de la Société. Au cours de la période terminée le 31 juillet 2019, aucune modification de convention comptable qui pourrait avoir un impact significatif sur les états financiers n'est survenue.

Informations comparatives

Certains chiffres au 31 juillet 2018 ont été reclassés aux fins de conformité avec la présentation de l'exercice considéré. Un total de 1 690 139 \$ de charges reliées aux frais de promotion et marketing qui avaient été classé dans le coût des ventes en 2018, a été reclassé dans les frais d'administration. Enfin, un montant de 32 107 \$ qui était classé dans le coût des ventes a été appliqué en diminution des ventes de 2018 conformément à IFRS 15.

Continuité d'exploitation

La Société a subi des pertes depuis sa constitution et prévoit que cette situation se poursuivra dans un avenir prévisible. Cependant, la direction estime que le regroupement d'entreprise survenu au cours de l'exercice précédent permettra à la Société de générer un volume de ventes nécessaire pour lui permettre de poursuivre ses activités. Les liquidités de la Société demeurent cependant restreintes considérant les projets en cours. Par conséquent, la capacité de la Société à poursuivre son exploitation dépend de sa capacité à distribuer ses produits en générant des flux de trésorerie positifs, d'obtenir, en temps opportun, du financement supplémentaire, afin de mener à bien ses projets de recherche et de développement et de commercialiser ses produits développés. Il ne peut y avoir aucune assurance à ce sujet. Des fonds supplémentaires continueront d'être requis pour une période indéterminée puisqu'il est impossible d'estimer le moment où la Société atteindra le seuil de rentabilité. La direction poursuit des négociations en vue d'obtenir du financement supplémentaire et de conclure différentes ententes lui permettant de générer des flux de trésorerie positifs. Le succès de ces négociations repose sur un grand nombre de facteurs indépendants de la volonté de la Société et sa capacité à compléter avec succès de tels financements et ententes est teintée d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.